École Anne-Hébert

2026-2027

DATE : Le 19 octobre 2026

HEURE : 18 h 30

ENDROIT : Salon Kamouraska

SUJET : **Première séance du conseil d'établissement 2026-2027**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre
   1.1 Consignation des présences et vérification du quorum
2. Présentation des membres
3. Questions, commentaires et correspondance provenant du public
4. Adoption de l'ordre du jour

DÉCISION

5. Nomination de la présidence du conseil d'établissement et désignation de la personne pouvant remplacer en cas d'absence (5 min.)
6. Nomination au poste de secrétaire (2 min.)
7. Nomination au poste de trésorerie (2 min.)
8. Nomination des membres de la communauté (2 min.)
9. Adoption du procès-verbal du 1er juin 2026 2 min.)
10. Suivi au procès-verbal du 1er juin 2026 (5 min.)
11. Adoption du calendrier des rencontres 2026-2027 (10 min.)
12. Dénonciation, par les membres du conseil d'établissement, d'intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel ou celui de l'école (5 min.)
13. Adoption des règles de régie interne (10 minutes)
14. Adoption du bilan financier du budget de fonctionnement du CÉ (5 minutes)
15. Approbation des sorties et activités A-SAN-TION 2026-2027 (15 minutes)
16. Adoption de la grille tarifaire du service de garde (5 minutes)
17. Approbation des balises d'organisation des activités parascolaires (10 minutes)

ORIENTATIONS

18. Assemblées de parents 2026-2027 (10 min.)

INFORMATION

19. Avancement du dossier de la cour d'école (5 min.)
20. Suivi sur la démarche de réflexion sur la mixité dans les classes (5 min.)
21. Formation pour les nouveaux membres (5 min.)
22. Présentation du plan de mise en œuvre du projet éducatif (10 min.)
23. Sécurité aux abords de l'école (5 min.)

Centre de services scolaire de la Capitale
Québec

24. Information (20 min)
    24.1 De la personne représentante au comité de parents
    24.2 De la représentante de l'Organisme de participation de parents
    24.3 De la responsable du service de garde
    24.4 Des membres de la communauté
    24.5 De la direction
    24.6 Du (de la) président(e) du conseil d'établissement
25. Levée de l'assemblée (prévue à 21 h 00)